

• (4.20 p.m.)

Le ministre actuel est un travailleur acharné et je suis certain que des modifications radicales seront apportées au Livre blanc. Le ministre est un homme qui a déjà fait preuve de fermeté et je suis certain qu'il bataillera ferme contre ceux qui voudront s'opposer aux modifications nécessaires. Il a parlé jusqu'à 3 heures du matin des projets du gouvernement en vue d'améliorer cette loi. J'exhorte les honorables vis-à-vis à donner à son ministère comme à lui-même la chance de montrer ce qu'ils peuvent faire. S'ils ne proposent pas des modifications avantageuses, tandis que je siégerai à la Chambre, je voterai contre un amendement du même genre que celui qui a été proposé. J'exhorte à nouveau les honorables vis-à-vis à collaborer avec un ministre désireux de coopérer.

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au préopinant s'il sait que le projet de loi actuellement à l'étude a été déféré au comité de l'immigration qui a également examiné le Livre blanc sur l'immigration?

**M. Roxburgh:** Oui, monsieur l'Orateur, je le sais.

**M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, étant donné les commentaires faits cet après-midi lors de la troisième lecture du bill n° C-220, je me sens tenu à quelques remarques. Sans vouloir prolonger ce débat, car le cabinet et le ministre veulent voir ce bill adopté, je déclare néanmoins, surtout à l'intention des députés qui ont parlé de moi, qu'ils devraient lire mon discours de lundi dernier. J'essayais alors d'attirer l'attention du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) sur les instances que j'ai reçues, comme d'autres députés. Nombre de citoyens canadiens estiment trop restreintes les catégories de parents dont l'admission au Canada peut être parrainée. J'ai rendu hommage au ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration, lundi dernier, en parlant de ce projet de loi. Il entrera dans l'histoire, grâce au Livre blanc sur l'immigration et au bill n° C-220.

Je comprends l'attitude des honorables vis-à-vis et tout comme eux, je m'inquiète de ce que certaines de nos lois actuelles comportent des aspects discriminatoires en établissant

certaines critères ou normes qui constituent des obstacles à l'admission au Canada, même s'il est parfaitement possible de faire disparaître certaines formes absurdes de discrimination de nos textes de lois, comme le Livre blanc le propose. J'aimerais que le ministre redise à la Chambre cet après-midi comment nous autres députés, pouvons expliquer les trois dernières lignes de l'article 17 du bill n° C-220, de façon à assurer à nos commettants et aux citoyens canadiens qui nous présentent des instances qu'ils ne seront pas traités injustement s'ils veulent faire venir au Canada des parents qui ne se rangent pas dans les catégories d'admission établies dans le Livre blanc et qui limitent les parents admissibles aux neveux et nièces célibataires de moins de 21 ans.

Nombre de citoyens canadiens voudraient faire venir ici leur plus proche parent. Ils n'ont peut-être ni frères, ni sœurs, ni nièces ni neveux dans leur pays d'origine. Ils voudraient donc faire venir au Canada leurs cousins au 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> degré. Ils devraient en avoir le droit. Si les règlements sont interprétés de façon telle qu'on le leur refuse, ils devraient pouvoir expliquer la situation à une commission d'appel. En cas de nouveau refus, ils devraient pouvoir recourir au ministre. Le ministre devrait nous expliquer de nouveau à l'heure actuelle comment nous pouvons traiter les plaintes de nos commettants à ce sujet.

Je fais miennes les idées bien arrêtées du député de Norfolk (M. Roxburgh), membre très assidu du comité mixte spécial, quant à la justice dont nous devons faire preuve en matière d'immigration. J'aimerais que nous adoptions le projet de loi afin que les avantages en soient disponibles à tous les citoyens canadiens. Je connais la sincérité du ministre et j'espère qu'il résoudra le dilemme. A titre de membre du comité de l'immigration, comme le député de Norfolk, je verrai à ce que nos recommandations quant aux catégories de parents dont on peut répondre rendront ces catégories assez larges pour satisfaire nos commettants.

Je reviens sur la nécessité d'un tel élargissement, conforme au désir du peuple canadien. Nous devons ici légiférer pour le peuple plutôt que pour certains théoriciens. Pour conclure, je dirais que je considérerai de mon devoir, lorsque nous ferons des recommandations quant au Livre blanc et que nous aurons